

Définition d'une personne handicapée
Programme d'accès à l'égalité en emploi – personnes handicapées

ANNEXE 1

Pour vous faciliter la tâche, voici ce que la législation entend par « **personne handicapée** » :

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1, a. 1) définit une personne handicapée comme « **toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes** ».

Une personne handicapée est donc une personne ayant :

- une **déficience** (soit une perte, une malformation ou une insuffisance d'un organe ou d'une structure, de naissance ou acquise au cours de la vie);
- entraînant une **incapacité** (soit une réduction de la capacité à fonctionner sur le plan intellectuel, psychologique, physiologique ou anatomique d'une façon ou dans des limites considérées comme normales);
- **significative** (dont le degré de sévérité et de gravité rend impossible la restauration à un niveau normal des capacités de la personne par l'utilisation d'une prothèse telle que des lunettes, des lentilles cornéennes ou d'une prothèse auditive ou encore d'une orthèse telle que des semelles ou des chaussures orthopédiques);
- et **persistante** (dont on ne peut prévoir la disparition);

et qui est sujette à rencontrer des **obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes**.

Comme il ne va pas nécessairement de soi de reconnaître un handicap et son impact dans la vie de tous les jours, voici de courtes descriptions des formes de handicaps considérés au sens de la Loi (L.R.Q., c. E-20.1, a. 1¹) :

La déficience auditive

Les personnes atteintes de déficience auditive peuvent être nées dans cette situation ou **avoir développé leur surdité au cours de leur vie**. Le vieillissement de la population, les bruits industriels, le niveau sonore élevé atteint dans certains lieux publics, lors de l'utilisation d'un baladeur ou lors de spectacles, par exemple, sont des facteurs pouvant expliquer la déficience auditive.

Une **personne sourde** vit avec une surdité totale. Elle ne perçoit aucun son. Une **personne malentendante** vit avec une surdité partielle. Elle peut percevoir, par exemple, des sons de hautes fréquences ou des sons de basses fréquences.

La déficience visuelle

Une personne vivant avec une déficience visuelle présente une incapacité visuelle à divers degrés. Sa vision peut être affaiblie ou être altérée au point d'être nulle.

La déficience visuelle **ne peut pas être totalement corrigée par le port de verres correcteurs**. Elle est évaluée d'après l'acuité visuelle, qui est la faculté de percevoir les détails. Une perte d'acuité visuelle implique une diminution de la netteté et de la clarté de la vision de près. La lecture devient plus difficile et l'environnement semble plus flou. Le champ visuel peut aussi être atteint et causer des difficultés, entres autres, de déplacement.

Les personnes atteintes d'une déficience visuelle peuvent notamment souffrir de **cécité**, de **rétinite pigmentaire**, de **daltonisme**, de **dégénérescence maculaire** ou de **rétinopathie diabétique**.

¹ Les définitions suivantes sont issues d'un document du Centre d'aide aux étudiants, une unité de la Direction des services aux étudiants de l'Université Laval.

La déficience motrice

Une personne touchée par une déficience motrice vit avec **une perte de motricité**. Elle peut être due à une malformation ou à une anomalie des systèmes squelettique, musculaire ou neurologique.

Les déficiences évolutives

Les déficiences évolutives apparaissent à des âges divers et évoluent à différents rythmes en laissant des séquelles plus ou moins importantes. Parmi les nombreuses maladies causant les déficiences évolutives, les plus connues sont **la sclérose en plaques, l'arthrite, l'ataxie et la dystrophie**.

Ces maladies peuvent demeurer légères ou s'aggraver. Elles comportent des périodes de rémission ou de stabilité plus ou moins longues et peuvent, quoique rarement, s'estomper. Elles impliquent généralement une grande sensibilité à la fatigue et une difficulté à récupérer efficacement.

Les troubles de santé mentale

Les personnes vivant avec un trouble de santé mentale peuvent souffrir d'une incapacité plus ou moins importante. La maladie mentale est l'ensemble des problèmes affectant l'esprit. Il s'agit de la manifestation d'un dysfonctionnement psychologique ou biologique. Les personnes atteintes **de schizophrénie, de dépression ou de psychose maniaque dépressive** (trouble affectif bipolaire) vivent avec un trouble de santé mentale.

Les déficiences de nature cognitive

Les déficiences de nature cognitive sont issues d'un déséquilibre de certaines cellules cérébrales ayant une fonction bien précise. Par exemple, les personnes atteintes **d'épilepsie, de narcolepsie, de cataplexie, de catalepsie ou de la maladie d'Alzheimer** vivent avec une déficience de nature cognitive.

Les troubles d'apprentissage

L'expression « troubles d'apprentissage » fait référence à un certain nombre de dysfonctionnements (génétiques, neurobiologiques ou accidentels) du système nerveux. Ils peuvent affecter l'acquisition, l'organisation, la rétention, la compréhension ou le traitement de l'information verbale ou non verbale. Les personnes atteintes de troubles d'apprentissage voient leur **capacité d'apprentissage affectée**, mais font preuve d'habiletés intellectuelles essentielles à la pensée ou au raisonnement.

Les troubles qui affectent les personnes vivant avec des troubles d'apprentissage découlent de l'atteinte d'un ou de plusieurs processus touchant la perception, la pensée, la mémorisation ou l'apprentissage. Ces personnes connaissent par exemple des difficultés avec **le traitement phonologique ou visuo-spatial de l'information, le langage, la vitesse de traitement de l'information, la mémoire, l'attention et les fonctions d'exécution**, comme lorsque vient le temps de **planifier** ou de **prendre une décision**.

Les déficiences stables

Les personnes atteintes d'une déficience stable ont subi une attaque soudaine causant une perte au plan du système nerveux, ce qui laisse généralement des séquelles irréversibles. Ces déficiences sont causées par **une affection** (comme une tumeur, une thrombose ou la poliomyélite) ou par **un accident** (rendant paraplégique, tétraplégique ou nécessitant une **amputation**). Les **personnes de petite taille** vivent avec une déficience dite stable.

Sauf dans les cas d'accidents vasculaires cérébraux, où subsiste une possibilité de récupération partielle ou totale, toutes ces affections causent une déficience permanente et stable nécessitant **l'utilisation d'une prothèse ou d'une orthèse**.

La déficience organique

Les personnes atteintes d'une déficience organique vivent avec un trouble ou avec une anomalie touchant des organes internes (ceux des systèmes cardiorespiratoire, gastro-intestinal ou endocrinien). Parmi les troubles et anomalies causant une déficience organique, on trouve la **fibrose kystique, le diabète, la maladie de Crohn, le nanisme, la sclérose en plaques, le spina-bifida, le syndrome de fatigue chronique et la fibromyalgie**.